

# NOTE D'INFORMATION

n° 24.40 – Septembre 2024

## 89 500 élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en 2022-2023 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien en français langue seconde

Ministère de l'Éducation nationale  
et de la Jeunesse  
Directrice de la publication : Magda Tomasini  
Auteur : Laurence Brun, DEPP-A2  
Édition : Johanna Sztanke  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
e-ISSN 2431-7632

► Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 89 500 jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) sont scolarisés en école élémentaire, en collège ou en lycée. C'est 12 000 élèves de plus qu'en 2021-2022. À ces élèves s'ajoutent 1 500 jeunes pris en charge par une mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et 1 000 jeunes en attente d'une affectation. Huit élèves allophones nouvellement arrivés sur dix, scolarisés en école, collège ou lycée, ont déjà été scolarisés avant leur arrivée en France. Neuf sur dix bénéficient d'un soutien en FLS, la plupart du temps dans des unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A).

► L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux enfants nouvellement arrivés en France comme aux autres. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire. En 2014, la DEPP a mis en place une enquête annuelle permettant de mesurer le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire français, en âge d'être scolarisés du cours préparatoire (CP) jusqu'à la terminale, et ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS). Un enfant allophone entre dans le champ de l'enquête dès lors qu'il a passé le test de positionnement initial, et que celui-ci a identifié son besoin de soutien linguistique. Ces élèves « allophones nouvellement arrivés » peuvent être scolarisés en école élémentaire, collège ou lycée, pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ou rester en attente d'une affectation. S'ils sont scolarisés, ils peuvent bénéficier d'un soutien en FLS, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire, l'objectif étant qu'ils s'insèrent progressivement dans une classe sans soutien linguistique. L'élève sort du champ de l'enquête dès qu'il devient autonome en français et que son besoin disparaît. Dans cette Note d'Information, l'emploi de l'expression « élève allophone » sans autre précision fait ainsi référence à un « élève allophone nouvellement arrivé » et scolarisé en élémentaire, collège ou lycée, donc hors jeunes en attente de scolarisation et jeunes

pris en charge par la mission de lutte contre le décrochage scolaire.

### Entre 2021-2022 et 2022-2023, le nombre d'élèves allophones scolarisés augmente de 16 %

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 89 500 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde sont scolarisés en France : 41 000 en école élémentaire, 36 300 en collège et 12 200 en lycée. S'y ajoutent 1 500 jeunes pris en charge par la MLDS et 1 000 jeunes en attente de scolarisation [↘ figure 1](#). Par rapport à l'année scolaire 2021-2022, le nombre d'élèves allophones recensés a augmenté de 16 %, soit 12 000 élèves de plus. Cette forte hausse s'inscrit dans un contexte géopolitique marqué par la guerre en Ukraine depuis mars 2022. Les plus fortes augmentations par rapport à l'année scolaire 2021-2022 ont eu lieu dans les académies de Poitiers (+ 54 %), de La Réunion (+ 45 %) et de Créteil (+ 39 %). Les académies présentant les plus fortes baisses d'effectifs sont la Guyane (- 22 %), la Guadeloupe (- 18 %), la Martinique (- 14 %), Nancy-Metz (- 14 %) et Strasbourg (- 12 %). Entre les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, le nombre d'élèves allophones en école élémentaire augmente de 16 %. Il est en hausse de 14 % au collège et de 19 % au lycée (voir figures 7 et 7.1 en ligne).

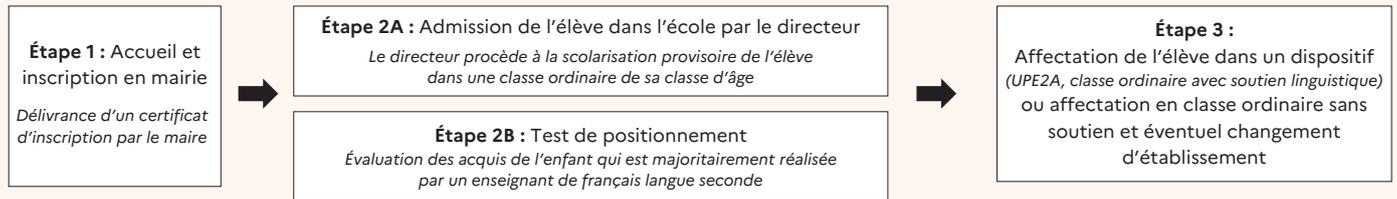
En 2022-2023, un quart des écoles élémentaires, collèges et lycées (publics et privés) accueille des élèves allophones. Cela représente 20 % des écoles élémentaires, 40 % des collèges et 35 % des lycées (voir figure 8 en ligne).

### En 2022-2023, 44 % des élèves sont positionnés en septembre

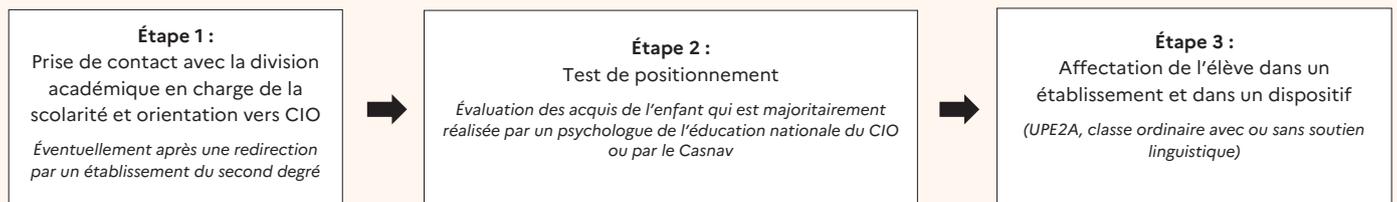
Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les besoins éducatifs des élèves allophones sont mis en évidence par un test de positionnement initial. Il s'agit d'une évaluation permettant de déterminer leur niveau de scolarisation antérieur, leurs acquis initiaux en langue française, ainsi que leurs compétences scolaires (en mathématiques notamment). Les exercices peuvent être réalisés dans la langue d'origine de l'élève. Ce besoin est réévalué tout au long de la scolarité par l'équipe pédagogique. Parmi les élèves allophones recensés en 2022-2023, 60 % ont été positionnés au cours de cette même année scolaire, il s'agit des néo-arrivants (voir figure 9 en ligne). Si les arrivées s'observent tout au long de l'année, le flux des entrées est toutefois plus important en septembre : 44 % des néo-arrivants en 2022-2023 ont été positionnés à cette période (33 % en 2021-2022). Cependant, pour 40 % des élèves allophones, le positionnement a été réalisé avant la rentrée scolaire de septembre 2022 (ils étaient 31 % dans ce cas en 2021-2022).

## Scolarisation d'un élève allophone en 2022-2023 dans...

### ► le 1<sup>er</sup> degré (CP à CM2) : 41 000 scolarisés en école élémentaire



### ► le 2<sup>d</sup> degré (Collège et Lycée) : 36 300 scolarisés en collège et 12 200 en lycée



+ 1 500 pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

+ 1 000 jeunes en attente d'une scolarisation au 1<sup>er</sup> juillet 2023

Champ : France, public + privé.  
Source : DEPP, enquête EANA 2022-2023.

Réf. : Note d'Information, n° 24.40. DEPP

Il s'agit d'élèves positionnés et scolarisés tardivement dans l'année scolaire précédente, ou n'ayant pas encore atteint le degré d'autonomie en français qui leur permettrait de suivre une scolarité en classe ordinaire sans soutien linguistique. La structure à l'origine du positionnement initial diffère selon le degré de scolarisation (voir figure 10 en ligne). Dans les écoles élémentaires, l'évaluation est souvent faite par un enseignant possédant une certification complémentaire dans l'enseignement du français langue seconde (73 % des cas en 2022-2023). Cela concerne également 26 % des cas dans le second degré, auxquels s'ajoutent les centres d'information et d'orientation (CIO) dans 29 % des cas et les centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) pour 26 % des cas. Les résultats de ce test de positionnement permettent d'élaborer la réponse pédagogique la mieux adaptée à chaque élève.

### 1 000 jeunes allophones sont en attente d'une affectation en juin 2023

En juin 2023, 1 000 jeunes allophones sont en attente d'une scolarisation et d'une prise

### 2 Délais avant prise en charge (en %)

Durée avant prise en charge (délai entre le positionnement et la scolarisation)	École	Collège	Lycée	MLDS
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	69,4	27,7	23,1	11,8
Entre 1 et 14 jours	17,1	22,7	19,0	13,1
Entre 15 et 30 jours	4,7	15,2	14,8	18,1
Entre 1 et 3 mois	3,8	21,4	21,6	31,2
Entre 3 et 6 mois	2,2	7,3	12,2	18,3
Entre 6 mois et 1 an	1,8	3,9	5,8	6,5
1 an et plus	1,0	1,9	3,4	1,0
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : France, public + privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou dans le second degré et jeunes accueillis en MLDS, en 2022-2023, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.  
Source : DEPP, enquête EANA 2022-2023.

Réf. : Note d'Information, n° 24.40. DEPP

en charge dans un dispositif spécifique, bien qu'ils aient fait l'objet d'un test de positionnement. Un tiers d'entre eux ont réalisé leur test avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### 87 % des écoliers allophones sont scolarisés moins de deux semaines après le test de positionnement

Dans le premier degré, le test de positionnement se fait en même temps ou après l'inscription dans un établissement. Ainsi, dans le cas où l'élève est inscrit dans une école pourvue d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A),

celui-ci peut être positionné et accueilli dans un dispositif de soutien le jour même par l'enseignant en FLS. Cette situation concerne 69 % des élèves allophones scolarisés en 2022-2023 dans le premier degré (voir figure 2). Dans le second degré, l'inscription dans un établissement intervient après l'affectation prononcée à la suite du positionnement. Le délai de prise en charge des élèves allophones y est donc plus long. En 2022-2023, 50 % des collégiens et 42 % des lycéens allophones scolarisés ont attendu moins de deux semaines pour être pris en charge après leur test de positionnement. En revanche, 13 % des collégiens et 21 % des lycéens allophones ont dû attendre plus de trois

mois avant d'intégrer le système scolaire. Après une hausse continue de 2016-2017 à 2020-2021, la part des lycéens ayant attendu plus de trois mois leur scolarisation diminue fortement en 2020-2021 (passant de 25 % à 16 %), avant de remonter à 21 % en 2022-2023. (voir figure 2.1 en ligne).

Les jeunes allophones accueillis en MLDS ont les délais de prise en charge les plus longs : 25 % sont pris en charge deux semaines après leur test de positionnement et 26 % restent sans solution trois mois après leur test. Entre les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, la part des élèves allophones ayant attendu plus d'un an entre leur test de positionnement et leur scolarisation a diminué. En effet, si la part des élèves scolarisés en collège dans ce cas est restée à 2 %, la part des lycéens est passée de 4 % à 3 %.

### Huit élèves allophones sur dix ont déjà été scolarisés avant leur arrivée en France

Parmi les élèves allophones scolarisés en 2022-2023, 82 % l'ont déjà été avant leur arrivée en France. Lors de cette scolarisation antérieure, dans 87 % des cas, l'élève a été scolarisé dans sa (ou dans ses) langue(s) première(s).

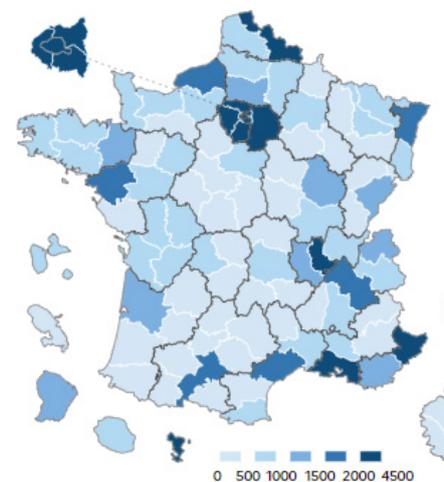
Les élèves allophones sont 68 % à ne parler qu'une seule langue en dehors du français, 30 % en parlent deux ou plus. Le nombre de langues parlées augmente avec l'âge des élèves ; en effet, les lycéens parlent plus fréquemment deux langues ou plus en dehors du français (41 %, contre 33 % des collégiens et 24 % des écoliers) (voir figure 11 en ligne).

Les garçons représentent 56 % des effectifs des élèves allophones, contre 51 % pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées. Ce pourcentage est en baisse depuis 2020-2021 après une hausse continue de 2016-2017 (57 %) à 2018-2019 (59 %) (voir figure 12 en ligne). Plus les élèves sont âgés, plus la proportion de garçons est importante : on compte 52 % de garçons parmi les écoliers allophones, 58 % parmi les collégiens et 65 % parmi les lycéens. Au niveau lycée, la part des garçons augmente constamment jusqu'en 2018-2019 (de 67 % en 2016-2017 à 74 % en 2018-2019) puis diminue jusqu'à 65 % en 2022-2023. Le même mouvement s'observe au collège où la part des garçons passe de 59 % en 2016-2017 à 62 % en 2018-2019 avant de redescendre à 58 % en 2021-2022 et 2022-2023. La part des garçons est stable en élémentaire (52 %).

### Le nombre d'élèves allophones scolarisés est contrasté suivant les territoires

Les départements de la Seine-Saint-Denis, du Rhône, des Alpes-Maritimes, du Val-d'Oise et de l'Essonne sont ceux qui scolarisent le plus d'élèves allophones en 2022-2023 (plus de 3 000). À l'inverse, les départements des Vosges, de Martinique, des Alpes de Haute Provence, de Corse du Sud et du Cantal en scolarisent chacun moins de 150 (voir figure 3). Les élèves allophones recensés par cette enquête ne sont pas tous scolarisés au même moment de l'année scolaire, certains étant arrivés en cours d'année. Certains élèves allophones ont également pu devenir autonomes en cours d'année et ne plus avoir besoin de dispositif spécifique. Le fait de comparer le nombre d'élèves allophones scolarisés durant au moins un temps de l'année scolaire au nombre total d'élèves scolarisés dans les départements apporte un éclairage complémentaire. Au niveau national, pour 1 000 élèves scolarisés en 2022-2023, le nombre d'élèves allophones est de 9 (contre 8 en 2021-2022 et 7 en 2020-2021). Ils sont 27 à Mayotte et entre 15 et 20 en Charente, dans les Alpes-Maritimes, en Guyane, dans le Doubs, en Seine-Saint-Denis, en Côte-d'Or, dans le Territoire de Belfort, dans les Deux-Sèvres et en Lozère. Ce ratio est plus élevé dans les départements qui accueillent les effectifs les plus importants d'élèves allophones et dans les départements ruraux où les effectifs scolaires sont plus faibles. Les départements des Vosges et de

#### 3 Nombre d'élèves allophones scolarisés en élémentaire ou dans le second degré



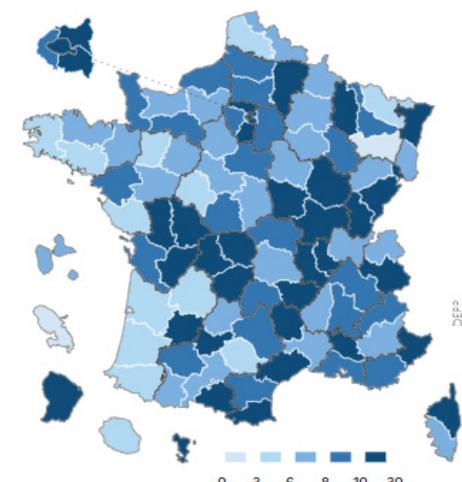
France : 89 461  
**Lecture** : en 2022-2023, dans les Alpes-Maritimes, entre 2 000 et 4 500 élèves allophones nouvellement arrivés ont été scolarisés en élémentaire ou dans le second degré.  
**Champ** : France, public + privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou dans le second degré en 2022-2023, hors MLDS, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.  
**Source** : DEPP, enquête EANA 2022-2023.  
 Réf. : Note d'Information, n° 24.40. DEPP

Martinique en comptaient quant à eux moins de 3. Les Alpes-Maritimes ont la particularité d'être dans les cinq premiers départements à la fois pour le nombre d'allophones scolarisés (3 100) et pour la part de ceux-ci par rapport à leur effectif total d'élèves (plus de 20 %) (voir figure 4).

### Neuf élèves sur dix bénéficient d'un dispositif de soutien en FLS

Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans des dispositifs de soutien en FLS (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants [UPE2A]), ou bien bénéficier d'un soutien en FLS en classe ordinaire ; ils peuvent aussi profiter de modules d'accueil temporaire. Les élèves ayant été, dans leur pays d'origine, très peu, voire pas du tout scolarisés, peuvent intégrer une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement (UPE2A-NSA). Pour l'année 2022-2023, 88 % des élèves allophones bénéficient d'un dispositif de soutien en FLS (voir figure 5). C'est au collège que cette prise en charge est la plus fréquente : 92 % des collégiens ont intégré un dispositif, contre 84 % en élémentaire et 88 % en lycée. À l'inverse, 12 % des élèves allophones sont donc scolarisés en milieu ordinaire sans

#### 4 Nombre d'élèves allophones pour 1 000 élèves scolarisés en élémentaire ou dans le second degré



France : 9,1  
**Lecture** : en 2022-2023, dans les Alpes-Maritimes, pour 1 000 élèves scolarisés en élémentaire ou dans le second degré, entre 10 et 30 étaient allophones nouvellement arrivés.  
**Champ** : France, public + privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou dans le second degré en 2022-2023, hors MLDS, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.  
**Source** : DEPP, enquête EANA 2022-2023.  
 Réf. : Note d'Information, n° 24.40. DEPP

soutien en FLS, et ce pour l'une des raisons suivantes : manque de places, absence de dispositif dans la zone géographique de l'élève, attente d'une affectation.

## Une prise en charge en UPE2A majoritairement

Quel que soit le degré de scolarisation, les élèves allophones intègrent majoritairement une UPE2A ou une UPE2A-NSA (66 % de l'ensemble) et 20 % sont pris en charge dans une classe ordinaire avec soutien en FLS

### ↳ figure 5.

Il existe cependant des disparités territoriales dans les modes de prise en charge. Dans certains départements, les élèves allophones bénéficient quasi exclusivement (plus de 90 %) d'un dispositif UPE2A ou UPE2A-NSA : Haute-Marne, Guyane, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Paris, La Réunion, Marne et Guadeloupe. Dans d'autres départements, à l'inverse, moins de 10 % en bénéficient : Vosges, Manche, Mayotte, Lozère et Orne. Dans les Vosges, 100 % des élèves allophones scolarisés le sont en classe ordinaire sans soutien spécifique, ils sont 47 % dans l'Orne et 46 % dans le Calvados.

## En élémentaire, 71 % des élèves allophones sont « à l'heure », au collège, 51 % sont « en retard »

Sept élèves allophones scolarisés en élémentaire sur dix en 2022-2023 sont « à l'heure », c'est-à-dire que leur âge correspond à l'âge théorique pour ce niveau de formation.

Au collège, la proportion d'élèves allophones « à l'heure » est nettement plus faible, la moitié des collégiens étant en retard par rapport à leur classe d'âge. Parmi eux, 76 % présentent un décalage d'un an

↳ figure 6. Parmi les élèves allophones scolarisés en lycée, 42 % sont inscrits dans une formation professionnelle du second degré, majoritairement en première année de CAP ou en seconde professionnelle (contre 28 % pour l'ensemble des lycéens). 16 % des lycéens allophones sont scolarisés dans une classe spécifique pour allophones sans module de rattachement à un niveau scolaire. Parmi les 43 % de lycéens allophones inscrits dans le second cycle général et technologique, 73 % sont en classe de seconde (voir figure 13 en ligne). ■

## ↳ 5 Mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif français (en %)

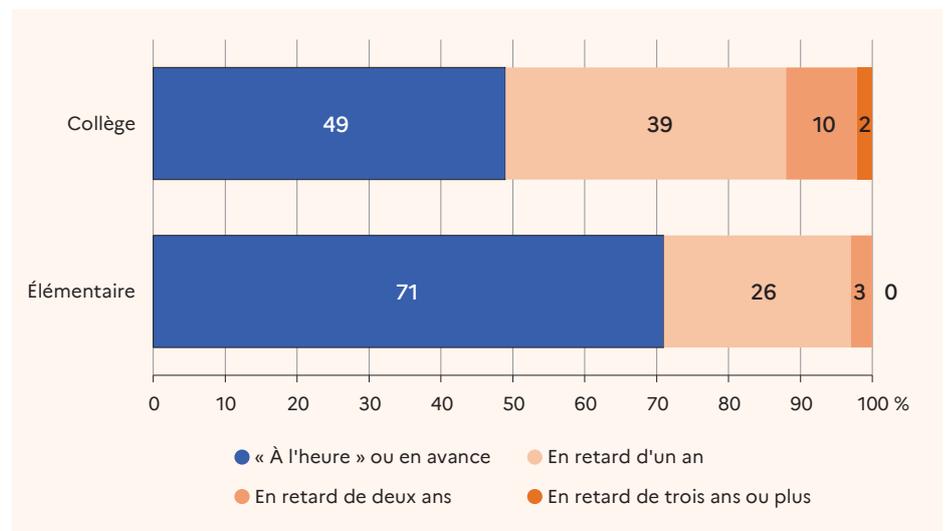
	Ensemble	École	Collège	Lycée
Classe cursus ordinaire sans soutien en FLS	12	16	8	12
Avec un dispositif de soutien en FLS	88	84	92	88
UPE2A	60	57	64	56
Classe cursus ordinaire avec soutien en FLS	20	23	17	20
UPE2A-NSA	6	3	9	6
Autre	2	0	2	6
Ensemble	100	100	100	100

Champ : France, public + privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou dans le second degré en 2022-2023, hors MLDS, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.

Source : DEPP, enquête EANA 2022-2023.

Réf. : Note d'Information, n° 24.40. DEPP

## ↳ 6 Retard scolaire (en %)



Champ : France, public + privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou au collège lors de l'année scolaire 2022-2023, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.

Source : DEPP, enquête EANA 2022-2023.

Réf. : Note d'Information, n° 24.40. DEPP

### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 24.40, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/notes-d-information](https://education.gouv.fr/notes-d-information)